2 septembre 2008 **08.377**

Question du groupe libéral-radical

Promotion économique Quo Vadis?

La 5e réorganisation de la promotion économique en 7 ans vient d'avoir lieu. Le citoyen commence à avoir le tournis à entendre les incessants changements de stratégie. Il peine à en comprendre et les raisons et les objectifs. Il est difficile de se convaincre qu'il ne s'agit pas, une fois de plus, de questions de personnes, la seule restant en place étant le chef du département! Réduire le fleuron admiré du canton à néant en seulement 7 ans mérite des explications.

Mis à part les dégâts effectués auprès des collaborateurs, il est à craindre que beaucoup d'argent ait été dilapidé suite à 3 changements de structure et 5 changements de directeur en si peu de temps. Cet état de réorganisation permanent ne peut qu'engendrer une profonde détérioration des relations avec l'économie en parallèle avec une perte de suivi des dossiers.

Derniers exemples:

12 janvier 2007: *"Le DEN nouveau se met en place ... En accord avec le Conseil d'Etat, le Conseil d'administration du DEN a fixé les grandes lignes de ses objectifs: raffermir la promotion endogène, renforcer la promotion exogène en collaboration avec le DEWS …,"*

21 février 2008: *" … une modernisation des structures et des outils de promotion économique est devenue incontournable, à la fois pour adapter la stratégie au contexte et aux contraintes actuels et pour mieux anticiper les défis de demain… "*

9 juillet 2008: *Annonce de fermeture du DEN " … le canton de Neuchâtel réoriente sa stratégie de promotion économique en trois volets.. … Le Conseil d'Etat a donc chargé le Service de l'économie d'intégrer les prestations actuellement confiées à DEN Sàrl, à savoir la gestion des dossiers d'entreprises, la recherche de terrains, l'aide en matière de permis de travail et de séjour, etc"*

Nous souhaitons avoir des explications sur les éléments suivants:

– Quelle évolution non anticipée a-t-elle causé le changement de stratégie entre la conférence de presse du 21 février 2008 et celle du 9 juillet 2008?
– Et en particulier, qu'a-t-on fait des conclusions de la commission consultative du Conseil d'Etat de 28 membres "chargée d'évaluer la politique, les résultats, les instruments et les structures de soutien à l'économie et, le cas échéant, de préparer les modifications législatives nécessaires" consignée par COMPAS en 2006?
– Le Conseil d'Etat peut-il nous donner teneur des textes signés par le canton dans le cadre des conventions inter-cantonales qui obligeraient ce dernier à adapter son organisation à celle des autres cantons? Peut-il aussi nous dire quelles sont les réorganisations entreprises par les autres cantons signataires des mêmes conventions (Vaud, par exemple) pour s'adapter à la convention en question?
– Quelles sont les conséquences du changement effectué (nombre de démissions, perte de suivi des dossiers, investissements perdus, projets lancés et non suivis)?
– Le grand changement de la réorganisation 2006 était la réunion de l'exogène avec l'endogène. Comment est-ce que ce traitement égal des projets endogènes et exogènes sera garanti au 1er janvier 2009 avec le personnel du service économique?

Au rythme des réformes, le Conseil d'Etat a encore une chance de changer de stratégie avant la fin de la législature… nous attendons avec impatience la réorganisation de février 2009 !

Si la réponse à cette question n'est pas circonstanciée et satisfaisante, nous demanderons l'établissement d'une CEP.

Signataires: J.-B. Wälti, C. Gueissaz, O. Haussener, J.-F. de Montmollin, M.-A. Nardin, Y. Botteron, Ph. Bauer, Ch. Häsler, C. Boss, P.-A. Steiner, J. Walder, R. Comte, Ph. Gnaegi, E. Berthet, C. Guinand, D. Humbert-Droz, J. Tschanz, F. Bigler, W. Jakob, R. Clottu, Ch. Imhof, F. Monnier, N. Stauffer, R. Tanner, A. Obrist, E. Bernoulli, P.A. Storrer et P. Castella,